

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SAINTE HILAIRE DE VOUST

N°2022/09/D86

Séance du 8 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, les membres du conseil municipal de **SAINTE HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Joëlle GRELIER étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de **SAINTE HILAIRE DE VOUST** a été régulièrement convoqué **le 3 novembre 2022**. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, BARBARIT, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, ROBINEAU, NOURY

ABSENTS EXCUSES : MME CHARRON

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2022/04/D37 ET ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 01/01/2023

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 106-III de la loi NOTRÉ ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Considérant que Monsieur VIGUIER, comptable public assignataire de la collectivité, à donner un avis favorable au passage à la M57 en date du 08/12/2021 ;

Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 développé à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune (principal, lotissement « cité du levant », locaux commerciaux).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:

- **D'AUTORISER** le retrait de la délibération 2022/04/D37
- **D'AUTORISER** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de St Hilaire de Voust
- **D'AUTORISER** à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,
Joëlle GRELIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.